

N. 11
Gaboury Rector
& Marie Marie

Le treize jévrier mil huit cent huit cent quatre
vingt huit, vu la dispense de deux bans de
mariage accordée par le Révérend Le'on Dupré
curé du lieu à ce autorisé, vu aussi
la publication du troisième ban de maria-
ge, faite le dimanche précédent au pro-
ne de notre messe paroissiale entre Rec-
tor Gaboury Charpentier fils majeur de
Olivier Gaboury Charpentier et de Catherine
Chevette de cette paroisse d'une part et
Marie Lurette fille majeure de Octave Loret
et de Elmire Langlade de cette paroisse d'au-
tre part, ne s'étant découvert aucun
empêchement de mariage ni déclaré d'op-
position. Nous sousigné vicaire avons reçu
leur mutuel consentement de mariage
Et leur avons donné la benédic-
tion nuptiale en présence de Olivier
Fréchette sousigné avec nous ainsi que les témoins
et de Octave Lorette qui n'a eu signe

Marie Lurette Rector Gaboury
O. Fréchette L'abbé Lecomte

N. 12
Martineau Jor
& Vilandri M. de

Le treize jévrier mil huit cent quatre vingt
huit, vu la dispense de deux bans de
mariage accordée par le Révérend Le'on Dupré
curé du lieu à ce autorisé, vu aussi
la publication du troisième
ban de mariage faite le dimanche
précédent au prone de notre messe
paroissiale entre Joseph Martineau
majeur, fils majeur de feu Pierre
Martineau et de Camille Asselin de
cette paroisse d'une part et Marie Louise
Vilandri fille majeure de Joseph Lefebvre

Vilandri navigateur et de Marie Elizabeth
Chalifoux de cette paroisse d'autre part
ne s'étant découvert aucun empêche-
ment ni déclaré d'opposition. Nous
d'office d'office, des Conjointement de parents
Quorum cum mutuel consentement de
mariage et leur avons donné la benédic-
tion nuptiale en présence du père
de l'épouse et de M. William Pouché
qui n'a eu signe de l'épouse ont eu signe
sans lecture faite.

M. Lecomte Vilandri y Martineau
L'abbé Lecomte

N. 13
L'abbé Lecomte
& L'abbé Lecomte
L'abbé Lecomte

Le treize jévrier mil huit cent quatre vingt
huit vu la dispense de deux bans de
mariage accordée par le Révérend Le'on
Dupré curé du lieu à ce autorisé, vu aussi
la publication du troisième ban de maria-
ge - faite le dimanche précédent au prone
de notre messe paroissiale entre Joseph
Lavallée navigateur fils majeur de Louis Lavallée
navigateur et Mathilde Matte de cette paroisse
d'une part et Eugénie Martineau fille majeure
de feu Pierre Martineau et de Geneviève
Lecomte de cette paroisse d'autre part
ne s'étant découvert aucun empêche-
ment ni déclaré d'opposition. Nous sou-
igné vicaire avons reçu leur mutuel con-
sentement de mariage. Et leur avons donné
la benédiction nuptiale en présence
des père de l'épouse et de Alois Dion qui n'a eu signe, ainsi
que l'épouse. L'épouse a eu signe avec nous. Lecture faite.

Eugénie Martineau
L'abbé Lecomte